



Succesion - investissement dans sociétés des enfants

Par **Celine59**, le **01/09/2016 à 16:04**

Bonjour,

Mes beaux parents sont décédés. Ils ont 3 enfant dont 2 sont chefs d'entreprise. Ils ont investit dans ces entreprises pour aider leurs enfants mais pas dans les mêmes montants. L'enfant A a reçu par exemple 100, B a reçu 10 et C n'a rien reçu.

Aujourd'hui, dans le cadre de la succession, nous souhaitons rééquilibrer les avantages des uns par rapport aux autres. Cependant, la société de A ne fait pas de bénéfice et A considère donc que cet argent est perdu. Il souhaite que nous annulions sa dette. Cela nous paraît injuste par rapport à B dont la société fonctionne bien et à C qui n'a rien reçu.

Comment pouvons nous rééquilibrer légalement les choses entre enfants, sachant que du patrimoine va être vendu.

La demande de B est elle légitime?

Merci de vos réponses

Par **Phany88888**, le **01/09/2016 à 21:55**

Bonsoir,

En échange des "investissements" les beaux-parents ont-ils reçu légalement des parts ou des actions dans les entreprises de A et B ?

Par **Celine59**, le **01/09/2016 à 22:24**

Bonsoir, oui, ils ont reçu des parts dans les deux sociétés